



DE Accompagnant Educatif Social

Diplôme d'Etat d'AES

L'accompagnant éducatif et social aide au quotidien des personnes âgées, fragiles ou handicapées dans les actes de la vie quotidienne, les loisirs, la scolarité ou la vie sociale. Il peut intervenir au domicile de la personne, au sein d'un établissement médico-social, ou dans des établissements d'enseignement et de formation auprès d'enfants et d'adolescents en situation de handicap.

OBJECTIFS

Acquérir les compétences nécessaires à l'obtention du Diplôme d'Etat Accompagnant Educatif et Social (niveau 3, RNCP 36004) délivré par le ministère des solidarités et de la santé.

Compétences :

- Accompagner la personne dans les actes de la vie quotidienne et activités de la vie sociale.
- Compenser les conséquences d'un handicap et/ou ses difficultés (pathologies, âge...).

Suite à cette formation des passerelles sont possibles pour intégrer un cursus de formation supérieure .



DUREE ET HORAIRES

Formation en alternance sur une amplitude de 12 à 16 mois.

Elle comporte 567 heures d'enseignement professionnel à la MFR en alternance avec 840 heures de formation pratique en milieu professionnel.

PRÉ-REQUIS

- Aucun diplôme n'est exigé pour préparer le Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DEAES).
- Être âgé d'au moins 18 ans lors des épreuves d'admission ou 16 ans pour un contrat d'apprentissage.

INSCRIPTION

Sélection sur dossier d'inscription et entretien de motivation.

STATUTS

- Apprentissage (jusqu'à 30 ans)
- Formation continue pour adulte
- Contrat de professionnalisation

FINANCEMENT

- Prise en charge par les OPCO
- Prise en charge par l'employeur
- Autofinancement sur devis



CONTENU DE LA FORMATION

Le DEAES, une formation orientée sur les pratiques professionnelles.

L'enseignement théorique se décompose en 4 domaines de formation (DF) :

- **Bloc de Formation 1** : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne.
- **Bloc de formation 2** : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité.
- **Bloc de formation 3** : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne.
- **Bloc de formation 4** : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention.
- **Bloc de formation 5** : Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement de l'information liées à l'accompagnement de la personne.

MODALITES DE FORMATION

Alternance entre le centre de formation et le milieu professionnel.

Types d'activités :

théoriques et pratiques:

- ♦ études de cas,
- ♦ travaux de groupe,
- ♦ mises en situation professionnelle
- ♦ Visites d'études.
- ♦ Rencontres avec des professionnels



MODALITÉS D'ÉVALUATION

- **Bloc de compétences 1** : Épreuve écrite - étude de cas pratique, présentation d'un dossier de pratique professionnelle, AFGSU de niveau 1.
- **Bloc de compétences 2** : Etude d'un cas pratique.
- **Bloc de compétences 3** : Présentation orale d'un projet d'animation sociale et citoyenne.
- **Bloc de compétences 4** : Présentation orale d'une étude de situation vécue en stage.
- **Bloc de compétences 5** : Épreuve écrite portant sur les modalités de transmission et de communication.
- ♦ **Evaluation des compétences en milieu professionnel**

METIERS VISES

- ♦ Accompagnant de la vie à domicile
- ♦ Accompagnant de la vie en structure collective
- ♦ Accompagnant à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

LES + DE LA MFR

- ♦ Préparation à la certification
- ♦ Professionnalisation
- ♦ Construction de l'identité professionnelle
- ♦ Accompagnement individuel
- ♦ Lien avec le monde professionnel